EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DE GARNERANS N°55

Séance du 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et **le vingt-neuf septembre à 20 heures 00,** le Conseil municipal de la commune de Garnerans, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal à Garnerans sous la présidence de M. René SUAREZ, Maire.

Présents :
Olivier ARNAU, Pierre BAILLY-BECHET, Lucy BRAY, Sophia LEVERT, Gabrielle LOUBES, Philippe MATRAY, Stéphanie MARTINEZ-MARTOS, Karine MOMMESSIN, Gérard POEYMIROU, René SUAREZ, Damien VANDERGHOOTE.

Absents excusés :
Hervé CHAGOT pouvoir donné à Gabrielle LOUBES
Rémy GATT pouvoir donné à Philippe MATRAY
Aurore MEUNIER pouvoir donné à René SUAREZ
Elise AUCLAIR

Absents :

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme GABRIELLE LOUBES a été nommé secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de la convocation : 23 Septembre 2026

Présents et représentés : 14
Date d'affichage : 23 Septembre 2026

N 55 – Dépôt demande de subvention à la Préfecture dans le cadre de la DSIL pour l'aménagement et sécurisation de voirie Chemin des 3 coins

Motif :
L'objectif principal de ce projet est donc de réaliser une opération globale d'aménagement et de sécurisation du chemin des Trois Coins. La configuration actuelle de cette voie nécessite une intervention afin de mieux organiser les différents usages, de réduire la vitesse des véhicules, de sécuriser les déplacements piétons et de traiter durablement la chaussée ainsi que l'évacuation des eaux pluviales.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DSIL.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant

PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		15 950€	20.90%
Emprunts		€	%
Sous-total autofinancement		€	
Union européenne		€	%
Etat – DETR ou DSIL ou FV		18 260€	24%
Etat - autre (à préciser)		€	%

Accusé de réception en préfecture
001-210101671-20260929-D260055-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2026

Mise en ligne le : 30/09/2026

Sources	Libellé	Montant	Taux
Conseil régional		€	%
Conseil départemental		12 000€	15.70%
Fonds de concours CC ou CA		30 000€	39.40%
Autres (à préciser)		€	%
Sous-Total subventions publique *		**€**	
Total H.T.		76 210€	100,00 %

* dans la limite de 80 % ou 40 % pour un monument historique inscrit

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **- ADOPTE l'opération d'aménagement et sécurisation du chemin des 3 Coins et les modalités de financement**
- **- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;**
- **- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;**
- **- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le secrétaire de séance
Gabrielle LOUBES

Le Maire,
René SUAREZ

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Mise en ligne le : 30/09/2026

Accusé de réception en préfecture
001-210101671-20260929-D260055-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2026